

Le concours d'entrée en première année intègre le processus PARCOURSUP qui régit son calendrier. Les candidats étrangers ne pouvant entrer dans la procédure sont orientés sur le site de l'école et remplissent un dossier de candidature spécifique puis concourent ensuite suivant les mêmes étapes.

| Processus de sélection des concours | | | | |
|-------------------------------------|----------------------------------|--------------------------------------|----------------------------|-----------------------------------|
| Concours | Admissibilité | Admission | | Nombre de places offertes en 2020 |
| | Sélection sur dossier | Epreuves écrites | Entretien de motivation | |
| Première année | Oui <i>(unique sélection)</i> | Mathématiques <i>(Annulation)</i> | Oui <i>(Annulation)</i> | 65 |

L'inscription à l'école est conditionnée par l'obtention du diplôme ayant permis la candidature aux différents concours.

➤ Conditions

L'école recrute des élèves au niveau BAC S ou STI 2D ou BAC+1

Limite d'âge maximal au 1^{er} septembre 2020 : 22 ans

Dépôt d'un dossier de candidature complet.

Frais d'inscription au concours : 70 €

➤ Phase d'Admission unique

Le classement des candidats tient compte :

- De leurs résultats de terminale sur les deux premiers trimestres et de leur positionnement relatif à la moyenne de classe en :
 - Mathématiques,
 - Physique,
 - Anglais,
- De leurs notes de Français aux épreuves anticipées du Baccalauréat
- De la cohérence du projet de formation au regard du projet professionnel

Chaque matière (Mathématiques, Physique, Anglais) est associée à un coefficient et une correction est faite suivant les appréciations des professeurs : le comportement et l'attitude face au travail du candidat seront des critères déterminants.

Chaque candidat est alors classé suivant la moyenne pondérée obtenue des 6 notes (Mathématiques, Physique, Anglais, Français écrit, Français oral, projet de formation)

➤ *Epreuves écrites : (Annulation)*

➤ *Entretien de motivation : (Annulation)*

La barre d'admission est fixée par le directeur en accord avec le directeur des études.